



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2000
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Note verbale datée du 29 septembre 2000, adressée au Comité par la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie et, conformément au paragraphe 11 de cette résolution, a l'honneur de lui faire savoir que les dispositions de la résolution 1298 (2000) ont été portées à l'attention des autorités compétentes de la République islamique d'Iran qui ont reçu instruction de prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la pleine mise en oeuvre.
